NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 7 mai 2019, est distribuée à la demande de la délégation de l'Égypte.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Produits visés: Équipements ménagers et commerciaux divers (ICS 97.180), Protection extérieure et intérieure des bâtiments (ICS 91.120).

L'objet du présent addendum est d'annoncer la publication du Décret ministériel n° 103/2019 (2 pages, en arabe), qui:

* annule la Norme égyptienne ES 2191 "Mise à la terre des installations de matériel de traitement de l'information" (10 pages, en arabe), rendue obligatoire, entre autres, par le Décret ministériel n° 423/2005 (25 pages, en arabe);
* accorde aux producteurs et aux importateurs une période de transition de six mois pour se mettre en conformité avec la Norme égyptienne ES 8221 "Craies" (13 pages, en arabe), qui annule et remplace la Norme égyptienne ES 411/2004 "Craies" (10 pages, en arabe), rendue obligatoire, entre autres, par le Décret ministériel n° 423/2005 (25 pages, en arabe).

Il est à noter que la Norme égyptienne ES 8221 est techniquement identique à la Norme JIS S 6009/2013.

Les producteurs et importateurs sont informés de toute modification aux normes égyptiennes par la publication d'arrêtés administratifs dans le Journal officiel.

Date projetée pour l'adoption: 7 février 2019.

Date projetée pour l'entrée en vigueur: 7 mars 2019.

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations et entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu:

Point d'information national

*Egyptian Organization for Standardization and Quality* (Organisation égyptienne de normalisation et de contrôle de la qualité)

16 Tadreeb El-Modarrebeen St., Ameriya, Le Caire (Égypte)

Courrier électronique: [eos@idsc.net.eg](mailto:eos@idsc.net.eg) / [eos.tbt@eos.org.eg](mailto:eos.tbt@eos.org.eg)

Site Web: <http://www.eos.org.eg/>

Téléphone: + (202) 22845528

Fax: + (202) 22845504

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**